

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,  
Le cinq octobre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 septembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le  
12 octobre 2022*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN pour les délibérations 12, 13, 18, 19, 20, 22, 24 et 27, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Saïd LAOUADI, ayant donné procuration à Jérôme MEERSEMAN  
Etienne DELEPAUT, ayant donné procuration à Guillaume BOCQUET  
Fatima KARRAD, ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR

**ABSENTS**

Jérôme MEERSEMAN pour les délibérations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 21, 23, 25, 26 et 28  
Rafik BZIOUI

**DEL/2022/RH/79**  
**CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL DU**  
**CENTRE DE GESTION DU NORD**

Monsieur le Maire explique que le médecin de prévention en charge des visites médicales a fait valoir son droit à la retraite.

A cet effet, la ville souhaite répondre aux obligations en matière de sécurité et de protection de la santé de ses agents en conventionnant avec le centre de gestion du nord.

L'action du Cdg59 repose sur un accompagnement pluridisciplinaire adapté en fonction des publics. Outre le suivi individuel des agents, l'approche pluridisciplinaire comprend les actions en milieu professionnel (étude de poste, analyses, plan pour le retour et maintien en activité).

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention.

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune,

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail.

Vu l'avis de la commission Finances, économie et administration générale,

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire, lui ou son représentant à signer les conventions d'adhésion relatives à l'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

